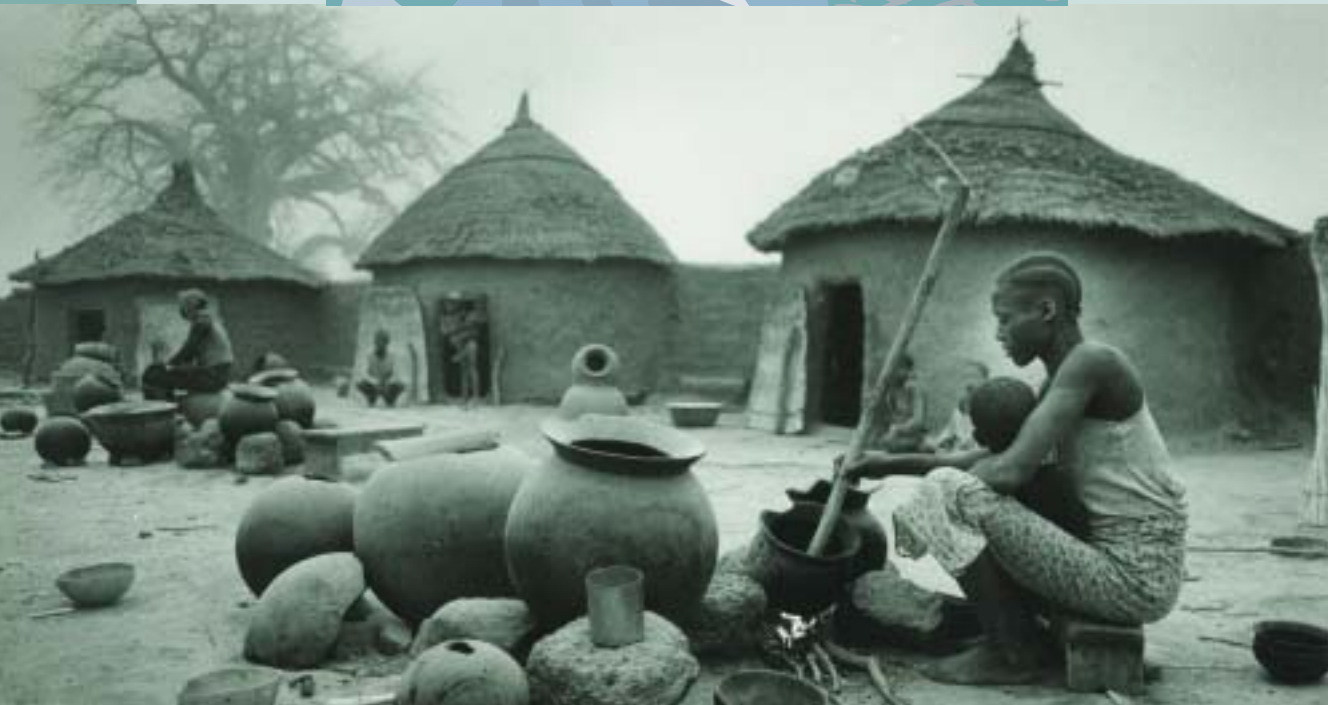


Chapitre 5

Les ressources financières
au sein du PNUF

62





Le rôle principal du PNUE consiste à catalyser l'action environnementale. Comparé aux agences de développement intergouvernementales, comme le PNUD, il dispose de fonds limités à attribuer à la société civile. Dans les faits, le PNUE peut allouer des ressources financières à société civile, lorsqu'il met en œuvre son programme de travail ou quand il agit en tant qu'agence de mise en œuvre du Fond pour l'environnement mondial (FEM).

5.1 Les principaux domaines d'activités du PNUE générant des ressources financières pour la société civile

Les activités liées à l'élaboration d'évaluations scientifiques, de politiques et de lois, ainsi que leur mise en œuvre, génère l'essentiel des ressources pour la société civile.

Dans le domaine de l'évaluation scientifique, le PNUE catalyse l'usage de fonds gouvernementaux et intergouvernementaux. Puisque le travail du PNUE dépend des centres de recherche et universitaires, le PNUE les finance. L'Avenir de l'environnement mondial (GEO), ainsi que toutes les autres évaluations réalisées par le PNUE constituent d'excellents exemples des résultats générés par ce soutien.

Lorsqu'ils élaborent une politique ou une loi, des individus ou des organisations – dans le domaine technique, du lobbying ou des politiques – peuvent être directement contractés par le PNUE pour rédiger des notes ou organiser des séminaires sur divers thèmes techniques. Ces experts peuvent travailler comme consultants ou le PNUE peut officialiser une coopération avec des organisations.

L'objectif de la consultation d'experts est d'apporter des connaissances qui soient nouvelles et précises au sein du PNUE sur de nouvelles tendances environnementales ou des politiques et des lois complexes. Dans la même veine, le PNUE finance souvent des personnes issues de pays en développement ou en transition pour qu'elles participent aux dialogues et réunions sur les politiques et ce, aussi bien au niveau régional que mondial.

Dans le domaine de la mise en œuvre des politiques, le PNUE peut financer certaines projets pilotes des OSC. Par exemple, le PNUE a financé EarthCare Africa pour exécuter un projet sur l' « Habilitation des femmes pour la collecte d'eau de pluie au Kenya ». Le projet illustre le rôle critique joué par les femmes pasteurs Massaï et celles vivant dans les bidonvilles au niveau de la gestion de l'eau. Le PNUE finance également de plus gros projets mis en œuvre par des OSC. Par exemple, le Stockholm Environment Institute – Boston Centre (SEI-B) a été soutenu pour exécuter le projet Civic Entrepreneurship, un projet conclu lors du SMDD, qui souligne le rôle de la société civile dans la recherche du développement durable. Le PNUE a aussi financé le StakeholderForum dans le cadre de son projet « Vers le Sommet de la Terre » qui a culminé avec « l'Implementation Conference » qui s'est tenue pendant le SMDD.

Dans le domaine de la mise en œuvre des politiques ou du droit de l'environnement, les partenariats avec les OSC représentent pour celles-ci un moyen important d'accès à un soutien financier. Dans un partenariat avec une entité de la société civile, le PNUE peut approuver et promouvoir le projet de l'OSC. Cette approbation aide beaucoup dans la recherche de fonds auprès des institutions financières telles que les agences de développement nationales ou internationales. Un autre avantage financier qu'offre la participation à un partenariat avec le PNUE est que les OSC, qui sont habituellement concurrentes au niveau de l'obtention de rares ressources financières, collaborent.





5.2 L'élaboration d'une proposition de projet avec le PNUE

Tout projet qui pourrait éventuellement être financé par le PNUE doit être formulé selon les normes du PNUE. Celles-ci sont présentées en détail dans le Manuel de formulation de projet, approbation et évaluation disponible en ligne, www.unep.org/project_manual, et sont résumées dans l'encadré ci-dessous.

Résumé de la structure des propositions de projet soumises au PNUE

Titre

Autorité législative (décision du CA du PNUE auquel l'exécution du projet doit se conformer)

Importance géographique (nationale, régionale ou mondiale)

Agence de coopération (agence qui met le projet en œuvre en coopération avec le PNUE)

Organisations de soutien (coopérant à la mise en œuvre du projet)

Durée du projet

Coordinateur du projet

Coût du projet (en accord avec les activités prévues)

Description du projet

Besoins : ils motivent le soutien au projet en question. Qu'est-ce qui rend ce projet unique ? Ne chevauche-t-il pas un projet précédent ? Quels sont les besoins auxquels le projet répond, en particulier par rapport à la décision du CA du PNUE à laquelle il se réfère ?

Objectifs : ils traduisent les besoins ou manquements en un but positif (combler ces manquements). Il y a généralement un objectif majeur composé de quelques objectifs plus spécifiques.

Activités : elles consistent en un ensemble d'activités visant à atteindre divers objectifs. Par exemple, une activité peut être l'organisation d'une réunion ou la rédaction d'un rapport. Chaque activité doit être clairement décrite. En bref, qui est responsable de quoi et à quel prix.

Résultats : ils constituent les résultats clairement mesurables des projets lorsque toutes les activités ont été entreprises. Il s'agit, par exemple, d'une publication ou d'un atelier de travail.

Avantages : ils représentent les avantages que le projet peut générer. Ils ne sont habituellement pas quantifiables. Par exemple, il peut s'agir de l'amélioration de la sensibilisation du public ou le renforcement des capacités à remédier à un problème de la part des OSC.

Box 9

Lorsque le projet est approuvé, le PNUE et l'OSC signent un protocole d'accord (PDA). Ce dernier représente la base contractuelle des relations entre l'organisation de la société civile et le PNUE. Ce document décrit les activités principales et les résultats attendus. Il contient les clauses juridiques que le PNUE et l'organisation de la société civile ont à respecter lors de la mise en œuvre du projet. Le PDA contient également des informations administratives sur le mécanisme de déboursement des fonds.

Lorsqu'il n'y a pas d'engagement financier de la part des parties, le PNUE et l'OSC peuvent travailler dans le cadre d'un accord ou d'une lettre d'accord.

5.3 Les ressources financières par le biais du PNUE-FEM

Le Fond pour l'environnement mondial (FEM) octroie des subventions aux pays en voie de développement et aux pays en transition économique pour qu'ils puissent supporter le coût additionnel de mesures qui donneront un bénéfice environnemental global dans six domaines thématiques : **la biodiversité, le changement climatique, les eaux internationales, la dégradation des sols, les polluants organiques persistants et la destruction de la couche d'ozone.** Le coût additionnel généré par les activités



nécessaires pour atteindre les bénéfices environnementaux concernant la gestion des produits chimiques, lorsqu'ils concernent les domaines thématiques du FEM, peuvent également être éligibles.

Le FEM est un mécanisme financier pour la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique des Nations Unies (CBD) et son Protocole de Cartagène sur la bio sécurité, de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification (CNUCLD). Le FEM soutient aussi les objectifs du Protocole de Montréal sur les substances qui détruisent la couche d'ozone et les Accords sur les mers régionales. Pour le moment, 176 pays sont membres du FEM.

Le FEM opère sur la base d'une collaboration et d'un partenariat entre trois Agences de mise en œuvre [Implementing Agencies] (le PNUD, le PNUE et la Banque Mondiale) qui aident les porteurs de projets (organisations de la société civile et gouvernements) à développer et à mettre en œuvre leurs projets. Sept Agences d'exécution [Implementing Agencies] (L'Organisation mondiale pour l'agriculture et l'alimentation des NU, le Fond international pour le développement agricole, l'Organisation de développement industriel des UN et quatre banques régionales de développement) donnent un support similaire pour accéder aux fonds du FEM. Le support est donné aux pays éligibles à travers différentes activités : 15 Programmes opérationnels pour les projets de grande et de moyenne tailles ; ainsi que des « activités capacitanes » qui aident les pays – développent leurs capacités – à remplir leurs obligations en temps que Parties du CBD (et son Protocole de Cartagène sur la Bio sécurité), de la CCNUCC et de la Convention de Stockholm.

Le FEM co-finance les projets, en mettant en commun ses ressources avec celles des gouvernements, des banques, des ONG, des agences bilatérales et multilatérales, et du secteur privé. Les projets du FEM doivent « être conduits par le pays hôte » et concerner l'environnement mondial dans le cadre des propriétés de chaque pays, et en étant complémentaire des programmes politiques nationaux. Les fonds que le FEM alloue doivent permettre d'obtenir des bénéfices globaux « nouveaux et additionnels » par rapport à ces initiatives nationales.

Les projets du FEM sont :

- Proposés et réalisés par de nombreuses agences d'exécution, incluant les agences gouvernementales, les agences des NU, les ONG, le secteur privé, et les instituts d'éducation et de recherche ;
- Soutenus dans leur préparation et dans leur mise en œuvre par les agences de mise en œuvre du FEM (PNUD, PNUE, Banque Mondiale) ou par les sept Agences exécutantes ;
- Approuvés par le Conseil d'Administration ou les responsables exécutifs [Chief Executive Officer – CEO] basés au secrétariat du FEM à Washington D.C.

En tant qu'Agence de mise en œuvre du GEF, le PNUE est l'hôte du « Scientific and Technical Advisory Panel (STAP) » du FEM ; il procure une aide substantielle au FEM (par exemple dans l'élaboration des politiques) ; et il aide de nombreux candidats à développer et mettre en œuvre des projets conduits par le pays hôte. Ces projets ont un ou plusieurs objectifs qui correspondent aux atouts du PNUE et ses domaines de prédilection, soit :

- Promouvoir la coopération régionale entre pays afin d'obtenir des bénéfices environnementaux globaux (gestion des écosystèmes transfrontaliers, diagnostic transfrontaliers et mécanismes de coopération) ;





- Faire avancer les connaissances dans le domaine de la prise de décision environnementale par le biais d'analyses scientifiques et techniques, incluant des évaluations environnementales et des recherches ciblées ;
- Développer et tester des technologies, des méthodologies et des outils politiques afin d'améliorer la gestion environnementale ;
- Développer les capacités pour préparer et mettre en œuvre les stratégies environnementales, les plans d'action, les rapports, la gestion environnementale, et les instruments politiques nécessaires à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement.

La répartition des projets que le PNUE/FEM finance par allocation des ressources dans les différents domaines d'activité est donnée dans le box 10. Les projets mis en œuvre par le PNUE représentent environ 11% du nombre total de projets du FEM et 5% de sa valeur.

Domaine thématique	FEM (millions de US\$)	Cofinancement (millions de US\$)	Total (millions de US\$)
Biodiversité	126,5	107,1	233,6
Dont biosécurité	43,4	16,0	59,4
Changements climatiques	74,0	45,0	119,0
Eaux internationales	112,2	133,6	245,8
Dégradation des sols	28,7	36,3	65,0
Ozone	7,4	3,0	10,4
POPs	42,6	22,5	65,1
Multiple	23,7	43,3	67,0
TOTAL	414,9	391,1	806,0

Box 10

Pour être éligible, un projet FEM doit satisfaire à huit conditions essentielles :

- Etre approuvé par les pays d'accueil ;
- Générer des avantages globaux mesurables et liés aux objectifs thématiques du FEM ;
- Permettre la participation de tous les groupes concernés et être transparent ;
- Etre cohérent avec les objectifs des conventions pour lesquelles le GEF sert de mécanisme financier ;
- Avoir une solide base scientifique et technique ;
- Etre financièrement durable et rentable ;
- Inclure des processus de suivi, d'évaluation et d'intégration des enseignements tirés ;
- Jouer un rôle catalytique pour obtenir d'autres financements.

Le PNUE aide beaucoup d'organisations à développer et à mettre en œuvre les projets du FEM. Le développement d'un projet PNUE/FEM avec une OSC constitue une approche participative :

1. Dans le processus d'élaboration des projets FEM, le PNUE encourage la sensibilisation et la coopération entre tous les secteurs de société impliqués dans la mise en œuvre de l'agenda environnemental international. Le PNUE/FEM sert aussi de lien entre les acteurs et encourage les partenariats avec et entre les OSC dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution du projet.
2. Lorsque le projet a été identifié, le PNUE, en collaboration avec l'OSC, peut formuler une proposition de projet. Au besoin, le PNUE peut attribuer un « Fonds pour le développement du projet » (FDP) pour aider l'organisation à formuler et à finaliser sa proposition de projet de manière participative.
3. Le projet doit être approuvé par le(s) gouvernement(s) concerné(s) du ou des pays où le projet est situé. Dans quelques pays, il existe une plate-forme multi-acteurs du FEM qui aide le gouvernement à revoir et à approuver les projets.



4. Les OSC les plus officielles et les mieux organisées, qui sont en mesure de se conformer aux exigences des procédures administratives du PNUE, travaillent directement avec le PNUE en tant qu'agences d'exécution pour assurer la gestion et le suivi de la mise en œuvre du projet. Les OSC plus petites travaillent souvent en sous-traitance avec l'agence d'exécution dans des domaines spécifiques lors de la mise en œuvre du projet.

Les projets développés et soutenus par l'UNEP-FEM appartiennent à trois catégories : les projets de grande taille, les projets de taille moyenne et les activités d'habilitation. Pour les deux premières catégories, les OSC peuvent participer comme partenaires d'exécution ou agent en sous-traitance pour l'évaluation, le suivi ou la mise en œuvre.

Les projets de grande taille

Les projets de grandes tailles du PNUE/FEM, sont financés à plus d'1 million de dollars américains, ils sont généralement globaux, régionaux ou couvrent plusieurs pays, et impliquent typiquement plusieurs agences exécutantes. Au 1er juin 2004, le PNUE/FEM mettaient en œuvre 65 de ces projets.

Si le projet est approuvé par le CEO, le PNUE peut procurer un « Fonds de développement du projet – B » (FDP-B) jusqu'à 350,000 dollars américains pour des projets mis en œuvre dans un seul pays et 700,000 dollars américains pour des projets mis en œuvre dans plusieurs pays. Ces subventions FDP-B sont normalement utilisées pour soutenir les élaborations détaillées du projet, l'étude de faisabilité, l'évaluation de la situation au départ du projet et les consultations des parties prenantes.

Les OSC sont activement impliquées dans les projets de grande taille du FEM. Par exemple, dans le projet régional de biodiversité « The Development of a Wetland Site and Flyway Network for Conservation of the Siberian Crane and other Migratory Waterbirds in Asia ». La Fondation internationale pour la sauvegarde de la grue de Sibérie est l'agence d'exécution qui coordonne les efforts d'un consortium incluant le Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices (CEM) et les agences gouvernementales concernées, telles que l'Administration forestière chinoise et le Département de l'environnement iranien. D'autres partenaires des OSC, agissant en tant qu'agences d'exécution majeures dans les projets de grande taille sur la biodiversité du FEM, comprennent l'IUCN, la Fondation bolivienne des amis de la nature, l'Université Mayor de San Andres (Bolivie) et le Programme du Conseil de l'Arctique pour la Conservation de la flore et de la faune arctiques (Islande).

Projets de taille moyenne

Les projets de taille moyenne (PTM) [Medium Size Project – MSP] sont financés pour un montant inférieur à 1 million de dollars américains et bénéficient d'une procédure allégée pour leur octroi. Ils sont plus petits en taille et de durée plus courte. Ils peuvent être conçus et exécutés plus rapidement. Pour ces raisons, ils sont donc particulièrement attrayants pour les ONG. Le PNUE accorde une haute priorité au travail avec un grand nombre de partenaires pour développer et mettre en œuvre les PTM. A la date du 1er juin 2004, le PNUE mettait en œuvre 61 PTM.



Le PNUE peut octroyer un Fonds de développement de projet – A (FDP-A) d'un montant allant jusqu'à 25.000 dollars américains pour aider à la préparation et au développement des PMT. Les OSC sont extrêmement actives dans les PMT du GEF, ayant un rôle dans l'exécution, l'évaluation scientifique, le développement des capacités et le développement du projet.



« Le PNUE reconnaît que les ONG constituent d'importants acteurs de la scène environnementale qui se trouve face à une série croissante de problèmes mondiaux. L'effet multiplicateur dû au fait de travailler via des ONG et d'autres organisations de la société civile fait des projets de taille moyenne un mécanisme idéal permettant d'atteindre un plus large public et de catalyser la bonne gestion de l'environnement mondial. Bien que les projets de taille moyenne peuvent être proposés par une large gamme d'acteurs comprenant les gouvernements, les ONG, les institutions scientifiques, les institutions intergouvernementales, le secteur privé et encore d'autre, plus d'efforts seront investis dans les activités de projet émanant des ONG et faisant l'objet de priorités nationales. »

Klaus Toepfer, Directeur exécutif du PNUE – dans le UNEP GEF-PTM Résumé, 2002.

Les sections ci-dessous donnent quelques exemples d'OSC qui s'engagent avec le PNUE-FEM dans des projets de taille moyenne et ce, par domaine thématique.

Les eaux internationales

L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), situé à Paris, est la principale agence d'exécution pour le projet « Protection du système aquifère au nord-ouest du Sahara, des zones humides et des écosystèmes concernés ». Ce projet est mis en œuvre dans trois pays : l'Algérie, la Libye et la Tunisie.

La diversité biologique

Les OSC sont particulièrement actives dans ce domaine. Le Bureau russe du WWF est la principale agence d'exécution du projet « Développement d'Econet pour la conservation à long terme de la biodiversité dans les écorégions de l'Asie Centrale ». Les pays participant à ce projet sont le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Turkménistan, le Kirghizstan et la Tadjikistan. En outre, l'IUCN dirige un consortium d'ONG et d'institutions intergouvernementales pour la mise en œuvre du projet « Forum sur la biodiversité mondiale (FBM) - Soutien multi-acteurs pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique – Phase III ».

Parmi les OSC partenaires dans ce domaine, citons Birdlife International, The Nature Conservancy, Centre for Applied Bioscience International (CABI), Conservation International, l'Académie des sciences du tiers-monde (ASTM), le Comité scientifique pour la protection de l'environnement et la Fondation pour la protection des chameaux sauvages.

La biosécurité

Le PNUE met en œuvre un programme global qui aide les pays à remplir leurs obligations vis-à-vis du Protocole de Cartagena sur la biosécurité de la CDB. Le programme est axé sur le soutien du développement de cadres nationaux sur la biosécurité dans 120 pays signataires (parties) en développement ou en transition. L'article 23 du Protocole de Cartagena, « Sensibilisation et participation du public », demande aux parties « de consulter le public dans le processus de prise de décisions ; de rendre les résultats de ces décisions disponibles au public ; d'essayer d'informer le public au sujet des moyens d'accès du public au centre d'échange d'informations sur la biosécurité ». Bien que le programme de biosécurité du PNUE n'ait pas de projet précis ciblant

la société civile, la mise en œuvre du programme au niveau national exige que chaque partie développe son cadre de travail sur la biosécurité avec la pleine participation de la société civile, et assure que des systèmes de participation et d'information du public soient incorporés dans les cadres nationaux de travail sur la biosécurité.





Les changements climatiques

Le partenariat unique entre une entreprise et un département de recherche universitaire pour développer des ressources d'énergie alternative, en l'occurrence l'électricité géothermale est illustratif de ce domaine. Il s'agit du projet « Joint Geophysical Imaging (JGI) Methodology for Geothermal Reservoir Assessment », dont la Kenya Electricity Generating Company Ltd. (KenGen) et Duke University des Etats-Unis sont les agences co-exécutrices.

Dégradation des sols

Différentes OSC (l'Université du Chili, l'Institut du patrimoine naturel et l'Esquel Group Foundation) se sont unies pour développer le projet « An Indicator Model for Dryland Ecosystems in Latin America ». Il s'agit du développement d'un modèle informatique pour la gestion des sols.

Plus généralement, les agriculteurs (individuels au sous forme associative), les populations autochtones et les communautés sont des parties prenantes directes des projets visant à stopper la dégradation des sols. C'est le cas du « Desert Margins Programme » subsaharien qui cherche à exploiter les efforts de développement et de recherche appliquée afin de faire la lumière sur les facteurs complexes de la perte



Soutenir les communautés locales pour l'aménagement du territoire

de biodiversité suite à la dégradation des sols. Le « Management of Indigenous Vegetation for Rehabilitation of Degraded Rangelands in the Arid Zone of Africa (Botswana, Kenya, Mali) » est un autre exemple. Enfin et plus localement, le projet « Lake Baringo Community Based Integrated Land and Water Management Project » travaille avec des organisations de base communautaire pour préserver et réhabiliter la région riche en biodiversité et fragile du Lac Baringo dans la partie nord de la grande vallée du Rift au Kenya.

Les polluants organiques persistants (POP)

Les OSC associées au PNUE dans ce domaine comptent différentes organisations des population autochtones, telles que l'Association Russe des peuples autochtones du Nord, la Conférence circumpolaire Inuit, le Conseil Saami et l'Association internationale Aleut. Celles-ci collaborent avec le Programme de suivi et d'évaluation dans l'Arctique (AMAP) afin d'exécuter le projet « POP's, Food Security and Indigenous Peoples in Arctic Russia » qui vise à évaluer les niveaux de toxines dans la région.

Les informations sur les activités du FEM et du PNUE au sein du FEM sont disponibles sur le site Internet, www.unep.org.unep/gef, ou en contactant directement le Directeur du PNUE-FEM.

5.4 Le Programme des petites subventions du PNUE

Depuis 1992, le Programme des petites subventions (PPS) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUE) au nom des partenaires du FEM (PNUE, Banque Mondiale et PNUE) a encouragé





l'action à la base afin de remédier aux problèmes relatifs à l'environnement mondial dans les domaines thématiques du FEM.

Le PPS est considéré comme l'un des programmes les plus réussis du FEM. En 2003, le programme était présent dans 60 pays et le GEF prévoyait son extension à 10 nouveaux pays par an. Au mois de novembre 2003, le financement était de 117,35 millions de dollars américains du FEM lui-même et de 65,66 millions de dollars américains (en espèce au en nature) de partenaires.

Le financement parvient directement aux communautés et aux ONG dans les pays en développement pour soutenir les efforts des populations locales visant à préserver et restaurer leur environnement tout en générant des moyens d'existence durables.

Un mécanisme éprouvé, non bureaucratique et déterminé par le pays concerné

Complétant les projets de grande et de taille moyenne du FEM, le PPS attribue des subventions allant jusqu'à 50.000 US\$ (10 à 20.000 US\$ en moyenne) directement aux ONG et aux organisations de base communautaires.

La gestion décentralisée du PPS, son approche transparente et participative, en fait un mécanisme éprouvé qui permet aux populations locales de prendre les projets en main : elles sont informées totalement du financement, elles déterminent tous les aspects du projet et elles l'exécutent. Les critères spécifiques établis par un cadre stratégique adapté aux conditions locales orientent l'approbation de subventions déterminées par la demande plutôt que par l'offre. La planification des subventions, les ateliers de travail et les ateliers de rédaction de projets sont organisés pour aider les communautés à rédiger des propositions de projet qui répondent à leurs besoins spécifiques tout en satisfaisant aux critères du PPS. Les activités au niveau national sont gérées par les Comités directeurs nationaux (CDN) qui se composent de représentants des ONG locales, du gouvernement, des universités, du PNUD et, selon le cas, des donateurs du co-financement, des organisations des populations autochtones, du secteur privé et des médias.

« Des projets petits et stratégiquement ciblés peuvent contribuer à la résolution des problèmes environnementaux mondiaux tout en améliorant la sécurité des moyens d'existence des populations locales ... beaucoup de ces projets donnent des ratios coût-bénéfices plus favorables que les projets de plus grande taille. »

Deuxième étude de la performance globale du FEM, 2001

Les membres des CDN, agissant volontairement, jouent un rôle important en assurant une gestion décentralisée et non bureaucratique des fonds du PPS. Chaque CDN considère si les propositions sont réalisables, conformes aux critères PPS, et cherche à savoir de quel genre d'assistance technique on a besoin. Les subventions sont alors attribuées directement à l'ONG ou l'organisation de base communautaire. Les membres des CDN préparent également des stratégies nationales et assurent le suivi et l'évaluation. Les coordinateurs nationaux du PPS sont recrutés localement. Ils sont responsables de la gestion au quotidien et officient en tant que secrétaires des CDN.

Les partenariats

Bien que mandaté pour se concentrer sur les domaines prioritaires du FEM, le PPS engendre aussi des cofinancements qui répondent aux priorités complémentaires de la communauté. Plus de 600 organisations partenaires procurent des cofinancements et d'autres formes de soutien aux activités du PPS. Des efforts mis en œuvre verticalement pour établir un lien entre l'action des communautés et les actions de développement durable aux





niveaux national et mondial ; ainsi qu'horizontalement entre toute une série d'acteurs, sont des traits caractéristiques du PPS. Le PPS considère les bénéficiaires des subventions comme étant au cœur du programme, mais d'autres partenaires sont aussi cruciaux à sa réussite. Ils incluent les donateurs bilatéraux, les fondations, tout le spectre la société civile et les principaux programmes du PNUD.

Pour de plus amples informations sur le PPS, veuillez consulter le site Internet www.undp.org/sgp et vous renseigner auprès des bureaux nationaux du PNUD. ■

Chapitre 5

